

CLUB SPORTIF



Douleurs au dos, chutes, stress... Les risques au sein des clubs sportifs et des associations sont nombreux. Pour les limiter, il existe des solutions peu coûteuses. Objectif : préserver la santé de vos collaborateurs et le bon fonctionnement de votre structure.

Associations

Chaque année, plusieurs milliers d'associations sont créées en France, dans des domaines très variés : activités sociales, culturelles ou artistiques, soutien familial, aide de jeunes entrepreneurs, insertion professionnelle...

Le secteur associatif compte des **collaborateurs aux profils très différents** : employés, éducateurs, animateurs, adhérents, usagers, intervenants externes... En 2019, on estimait à 13 millions le nombre de bénévoles évoluant au sein d'une association.

Clubs sportifs

Le sport est un phénomène social majeur en plein essor : 66 % des Français de plus de 15 ans déclarent ainsi pratiquer régulièrement une activité sportive, au sein de clubs associatifs ou de structures privées à caractère commercial. Ces dernières sont affiliées, ou non, aux fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports. En 2018, on

dénombrait plus de 40 000 établissements avec plus de 110 000 salariés sans compter les travailleurs indépendants (58 000) et les salariés du secteur public (102 000).

CLUBS SPORTIFS ET ASSOCIATIONS : LA LISTE DES PRINCIPAUX RISQUES PROFESSIONNELS

Face à la diversité des disciplines, des lieux d'accueil ou d'intervention, les personnes travaillant dans les associations et les clubs sportifs sont exposés à des **risques importants**, qu'ils soient physiques ou psychologiques, générateurs d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

La maîtrise de ces risques est d'autant plus cruciale que ces structures sont soumises à des **contraintes financières et juridiques fortes**. Pour les éviter, la mise en œuvre de mesures de prévention est essentielle.

Dans un premier temps, il est important de bien identifier les risques présents au sein de votre structure.

Principaux risques professionnels des associations et clubs sportifs et conséquences sanitaires	
Situations à risque	Conséquences sur la santé
Manutention manuelle, port de charges lourdes, mouvements physiques répétitif	<u>Mal de dos (lombalgies et dorsalgies)</u> , douleurs aux articulations, <u>troubles musculosquelettiques</u>
Circulation sur des sols encombrés et dégradés, manque d'éclairage et présence de dénivelés	<u>Chutes de plain-pied</u> , collisions, glissades, trébuchements, perte d'équilibre
Transport et grands trajets avec ou sans matériel spécifique	Accidents routiers
Intervention en hauteur (clubs sportifs)	Chutes
Contact avec une pluralité d'acteurs (bénévoles, salariés, citoyens...), horaires atypiques	Agression, stress, troubles du sommeil, <u>risques psychosociaux</u>
Transport et déplacements	Accidents routiers

LIMITER LES RISQUES AVEC DES MESURES SIMPLES

Pour prévenir des risques inhérents aux clubs sportifs et aux organisations associatives, des mesures simples existent. Elles préservent la santé de vos collaborateurs et favorisent la performance de votre structure. Elles permettent par exemple :

- **de valoriser votre métier** en réduisant la survenue d'accidents de travail ;
- **de réduire l'absentéisme** et ses effets collatéraux (désorganisation du travail, perte d'image...) ;
- **d'améliorer la motivation** et la satisfaction de tous vos employés et collaborateurs.
- Prévenez les risques principaux avec des mesures simples et efficaces
- Au sein de votre structure associative ou votre club sportif, les accidents du travail et les maladies professionnelles peuvent être évités efficacement en adoptant ces quelques bonnes pratiques :
- **aménagez le poste de travail** de manière ergonomique (posture, réglages, éclairage, ...) pour prévenir les TMS
- **limitez les postures douloureuses** et le port de charges lourdes en organisant le rangement des matériels en fonction de leur poids et leur fréquence d'utilisation. Vous pouvez définir un emplacement de rangement à proximité des lieux d'activité et accessible à l'utilisation de moyens d'aide à la manutention (chariot, table élévatrice mobile...) ;
- **prévenez les chutes** en dégagant les espaces de circulation, en supprimant les dénivelés et en rangeant le matériel ;
- **gardez un bon équilibre** entre le personnel disponible et la charge de travail et communiquez régulièrement pour éviter les incompréhensions et les tensions ;
- **évitez les accidents de la route** en identifiant les trajets les plus sûrs avant de prendre le volant et en entretenant régulièrement la maintenance des véhicules. Dans la planification des activités, intégrez les temps de déplacement et les aléas de la route ;
- **prévenez les risques de chute de hauteur en priorisant le travail de plain-pied** ou en organisant les interventions de manière sécurisée (garde-corps, équipement d'accès et de travail en hauteur conforme aux normes, stables...) ;

En tant qu'employeur, l'affichage des **règles d'hygiène et de sécurité** est une obligation légale qui vous permet d'être en conformité avec les exigences réglementaires.

Protégez les nouveaux arrivants

Bénévoles ou salariés, les **nouvelles recrues** sont particulièrement exposées aux risques professionnels : moins expérimentées, elles sous-estiment souvent les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Pour les aider à prendre conscience des risques associés à leur environnement de travail, appuyez-vous sur le cahier de l'accueillant (PDF). Créé par l'Assurance Maladie – Risques professionnels, ce guide rappelle l'essentiel à savoir sur la démarche d'accueil d'un nouvel arrivant.

Faites le point sur les risques psychosociaux (dépression, stress, anxiété...)

Agressions, stress, tensions... Les risques psychosociaux auxquels peut être confronté le personnel associatif au sein des associations ne doivent pas être sous-estimés. Pour les prévenir, l'outil « Faire le point » de l'INRS vous aide à les intégrer au document unique d'évaluation des risques professionnels, en vous conformant ainsi à la réglementation.

Gardez les sols et les escaliers propres, secs et dégagés

- Supprimez ou signalez les dénivelés, entretenez les sols et réparez les zones dégradées.
- Vérifiez l'éclairage des couloirs, des escaliers et des locaux de rangement.
- Rangez le matériel afin de ne rien stocker dans les allées de circulation ou les escaliers.
- Sécurisez les escaliers (éclairage, main courante et bande antidérapante en nez-de-marche).
- Équipez les salariés travaillant en milieu humide avec des chaussures antidérapantes.

Choisissez des équipements adaptés pour limiter les manutentions manuelles

- Mettez à disposition des aides à la manutention adaptées à l'activité et à la configuration des lieux (diable, transpalette électrique, table ou chariot mobile, roll à hauteur ou fond variable, etc.).
- Organisez le rangement des matériels en fonction de leur poids (les plus lourds à mi-hauteur) et de leur fréquence d'utilisation.
- Limitez les déplacements avec ports de charge : définissez un emplacement de rangement à proximité des lieux d'activité et accessible par des aides à la manutention.

Sécurisez les interventions en hauteur

- Privilégiez le choix de matériels et les installations permettant de réaliser les opérations courantes ou de maintenance depuis le sol.
- Mettez en place des protections collectives permanentes fiables (garde-corps, etc.) dans les lieux de circulation en hauteur.
- Prévoyez des équipements d'accès et de travail en hauteur stable et adaptés à l'activité et disposant de garde-corps latéraux (plate-forme individuelle roulante légère).

Organisez le temps de travail des salariés en horaires décalés (soirées, week-end)

- Anticipez la réalisation des plannings pour permettre aux salariés de s'organiser.
- Favorisez la régularité dans les plannings.
- Privilégiez des horaires compatibles avec les horaires des transports en commun.